

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES à JALHAY-NIVEZE à l'occasion du trail des Bacchus, le samedi 15 octobre 2022****Le Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite par Monsieur Philippe GASPART (0497/83.10.60), philippe.gaspert@skynet.be en date du 29/08/2022, quant à l'organisation d'un trail le samedi 15 octobre 2022 ;
- Attendu que le trail se déroulera entre 14h00 et 18h00;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1^{er} Le samedi 15/10/2022 de 13h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite à Jalhay Nivezé entre le carrefour avec Large Voie et le carrefour avec le Pré Noel avec un excepté circulation locale.

Art.2 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3 + excepté circulation locale), laquelle sera déposée par le service des travaux **mais mise en place et retirée par les organisateurs sous leur entière responsabilité.**

Art.3 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers.
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes.
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers).
- Aux Services du Tec Liège-Verviers
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux.
- aux organisateurs de la manifestation.

Jalhay le 21/09/2022

Le Bourgmestre,



Michel FRANSOLET

